

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-SEPT FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 19
(Monsieur Marc PINAULT ne
participe pas au vote)

Convoqués le :
21/02/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Michel LEICK, Monsieur Francis GUEHERY

Etaient absents : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Yann MAUCOURT, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc PINAULT

=====

POINT 2024-09-Opération d'autoconsommation collective

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

L'autoconsommation collective consiste à partager la production d'électricité à des fins d'autoconsommation entre plusieurs consommateurs et producteurs liés par une même personne morale.

La centrale de production photovoltaïque située sur le local près de l'ancien poste de transformateur « Alger » d'une puissance de 96,7 kWc et d'une production de 107 MWh desservira dans un premier temps le Château Fabert, la Mairie ainsi que l'Espace Culturel Jules Verne.

Grâce à ce projet d'autoconsommation collective, ces bâtiments communaux de la Ville de Moulins lès Metz seront alimentés par l'énergie produite par le parc. Les bâtiments concernés bénéficieront donc désormais d'une électricité locale, décarbonée et à prix stable.

Les modalités sont stipulées dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, en qualité de Consommateur, à signer la convention avec l'UEM représentée par Monsieur Stéphane Kilbertus, en sa qualité de Directeur Général, en qualité de Producteur.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Vote :

2 CONTRE (1 contre avec Pouvoir)

17 POUR

(Monsieur Marc PINAULT qui a quitté la salle, ne participe pas au vote)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/02/2024

Le secrétaire de séance,
Marc PINAULT



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240227-2024-09-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2024

Notification : 05/03/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.